



SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N° : 2023-01-03

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

Objet : Acte modificatif N°1 de maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation de l'abattoir

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)

Etaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

M. Jean-Pierre FRESSOZ a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA.

M. Jimmy BAABAA a donné pouvoir à M. Gilbert GUIGUE.

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 9 mars 2023

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

1

LE PRESIDENT,

Considérant

Que les Conseils Syndicaux des 28 janvier, 21 mars et 13 juillet 2022 ont validé le projet d'investissement retenu et les offres correspondantes.

Que le bilan global de l'opération s'élève à 4 142 311 € HT (4 970 773 € TTC).

Certifiée exécutoire par le Président

du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège d' Syndicat le

Qu'il convient de modifier le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

PROPOSE au Comité syndical de prendre un acte modificatif n°1 pour mise à jour des éléments mentionnés dans le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

Plus particulièrement, pour modifier les éléments suivants :

- le marché de conception réalisation ne nécessite pas d'APD
- modification de l'article 1.1. : Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry est de 4 970 773 € TTC.
- modification de l'article 6.2 : L'échéancier envisagé par le SMAC pour le versement de l'avance se fera en 3 versements en 2023 suivant l'état d'avancement de l'opération.

Délibération N° : 2023-01-03 **LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4
POUR 4

APPROUVE à l'unanimité de :

- **de modifier** le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.
- **de prendre** un acte modificatif n°1 pour mise à jour des éléments mentionnés dans le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

Plus particulièrement, pour modifier les éléments suivants :

- le marché de conception réalisation ne nécessite pas d'APD
- modification de l'article 1.1. : Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry est de 4 970 773 € TTC.
- modification de l'article 6.2 : L'échéancier envisagé par le SMAC pour le versement de l'avance se fera en 3 versements en 2023 suivant l'état d'avancement de l'opération.

- **d'autoriser** Monsieur le Président pour engager toutes les formalités nécessaires et signer tous documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 15 mars 2023,

Le Président
GILBERT GUIGUE

